



SECURITE AU TRAVAIL ET PROTECTION DE LA SANTE

ATTESTATION D’AFFILIATION A LA SOLUTION DE BRANCHE DES INDUSTRIES HORLOGERE ET MICROTECHNIQUE

La Convention patronale de l’industrie horlogère suisse atteste que l’entreprise

HL Technology SA

La Chaux-de-Fonds

a adhéré à la Solution de branche des industries horlogère et microtechnique et a été informée des obligations qui lui incombent et des prestations auxquelles elle peut prétendre.

L’entreprise est ainsi réputée observer la Directive CFST 6508 relative à l’appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail.

Cette attestation est valable pour l’an 2018.

CONVENTION PATRONALE DE
L’INDUSTRIE HORLOGERE SUISSE

Le Secrétaire général:

François Matile